



SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 6 Décembre 2019

SOUS-PREFECTURE

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 163
Nombre de votants : 177
(à l'ouverture de la séance)

REÇU LE: **13 DEC. 2019**

DE CHERBOURG

Secrétaire de séance : Camille ROUSVOAL

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 12 Décembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 18h15), ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie (jusqu'à son départ à 21h), DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIGARD Antoine (à partir de 18h15), DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude (jusqu'à son départ à 21h), FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à son départ à 18h25), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSSELIN Bernard, GOSSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h35), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LAUNOY Claudie (à partir de 18h15 - jusqu'à son départ à 21 h), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe (jusqu'à son départ à 20h50), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude (jusqu'à son départ à 20h50), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ à 21h31), HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 20h50), LEPETIT Jacques, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 18h52), LEQUERTIER Joël (jusqu'à son départ à 21h), LEQUERTIER Colette (jusqu'à son départ à 22h), LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel (à partir de 18h15), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARGUERIE Jacques,

Délibération n° DEL2019_137

MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à son départ à 20h00), MAUGER Michel (jusqu'à son départ à 21h), MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 18h35), MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à son départ à 19h51), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 19h30), ROUSSEL Pascal (jusqu'à son départ à 19h50), ROUSVOAL Camille, ROUXEL André (à partir de 18h53), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 19h24), SEBIRE Nelly (à partir de 18h53), SOURISSE Claudine (à partir de 18h52), TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (à partir de 18h42 et jusqu'à son départ à 22h), VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à son départ à 19h23), VIVIER Nicolas (à partir de 18h50).

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à LOUISET Michel, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, CAUVIN Bernard à HEBERT Dominique, GOSELIN Albert à CHEVEREAU Gérard, GOUREMAN Paul à MAGHE Jean-Michel, HAMON-BARBE Françoise à PEYPE Gaëlle, JOURDAIN Patrick à BELHOMME Jérôme, LECOUCVEY Jean-Paul à LEBEL Didier, MONHUREL Pascal à MAIGNAN Martial, REVERT Sandrine à ANTOINE Johanna, ROUSSEAU Roger à HAMELIN Jean, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie (à l'arrivée de Jean-Marie LINCHENEAU), TISON Franck à FAGNEN Sébastien (à l'arrivée de Sébastien FAGNEN), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine (à l'arrivée de Martine GRUNEWALD), BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine (à l'arrivée de Claudine SOURISSE à 18h52), SEBIRE Nelly à GESNOUIN Marie-Claude (jusqu'à son arrivée à 18h53), RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 19h30), FEUILLY Hervé à Danielle TIFFREAU (à partir de son départ à 18h25), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de son départ à 19h23), ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille (à partir de son départ à 19h50), PELLERIN Jean-Luc à FEUARDENT Marc (à partir de son départ à 19h51), MARTIN Yvonne à PILLET Patrice (à partir de son départ à 20h00), LEONARD Christine à BELLIOU-DELACOUR Nicole (à partir de 20h50), LEGOUPIL Jean-Claude à FONTAINE Hervé (à partir de 20h50), LAUNOY Claudie à THEVENY Marianne (à partir de 21h), LEQUERTIER Joël à MIGNOT Henri (à partir de 21h), D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques (à partir de son départ à 21h), LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam (à partir de 21h31).

Excusés :

BESNARD Jean-Claude, BROQUET Patrick, BALDACCI Nathalie, BAUDRY Jean-Marc, BRECZY Rolande, DELESTRE Richard, DIESNY Joël, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Catherine, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAGARDE Jean, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LATROUITE Serge, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEPETIT Jean, LEMONNIER Hubert, LEJAMTEL Ralph, LEFRANC Bertrand, LEFEVRE Hubert, LECHEVALIER Michel, MATELOT Jean-Louis, MELLET Christophe, NICOLAÏ Michel, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie.

Délibération n° DEL2019_137

OBJET : Décisions Modificatives N°3/2019 Budget principal et n°1/2019 budgets annexes : 07-port Diélette, 13-Abattoir, 14-Transports, N°2/2019 budgets annexes 04-Actions commerciales tourisme, 05-Assainissement non collectif, 08-Développement économique location M4, 09-Eau, 10-Assainissement collectif, 11- Développement économique vente, 12-Développement économique location M14 et N°3/2019 Budget annexe 17-Services communs

Exposé

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur :

- la décision modificative n°3/2019 du budget principal,
- la décision modificative n°1/2019 des budgets annexes:Port Dielette, Abattoir et Transport,
- la décision modificative N°2/2019 des budgets annexes : Actions commerciales Tourisme, Assainissement Non Collectif, Développement Économique Locations M4 ; Eau, Assainissement Collectif, Développement Économique Vente, Développement Économique Locations M14,
- la décision modificative n°3 du budget annexe « services communs ».

Arrêtés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes :	1 043 850,08€.
Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes :	5 813 495,08€.

La répartition par budget est la suivante :

	Budget	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
1	BUDGET PRINCIPAL	400 702	2 382 064	2 782 766
2	GOLFS			
4	ACTIVITES COMMERCE TOURISME	444	444	888
5	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	112 000		112 000
6	CINEMA			
7	PORT DE DIELETTE	11 605		11 605
8	DEVT ECO LOCATIONS M4	3 873	1 000	4 873
9	EAU	563 588	45 728	609 316
10	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	161	27	188
11	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	84 486	1 795 856	1 880 342
12	DEVT ECO LOCATIONS M14		28 914	28 914
13	ABATTOIR	9 330		9 330
14	TRANSPORTS	492 085	1 907 381	2 399 466
16	DECHETS MENAGERS M4			
17	SERVICES COMMUNS	-634 423,92	-347 918,97	-982 342,89
	TOTAL:	1 043 850,08	5 813 495,03	6 857 345,11

La présentation par budget est exposée dans le rapport de synthèse des décisions modificatives n°3 du budget principal et du budget « services communs », dans la décision modificative n°1 des budgets annexes Port Diélette, Abattoir et Transport, et dans la décision modificative n°2 des budgets annexes Actions Commerciales Tourisme, Assainissement Non Collectif, Développement Economique Location M4, Eau, Assainissement Collectif, Développement Economique Vente et Développement Economique Location M14, joint en annexe à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Administration Générale et Finances,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 177 - Contre : 0 - Abstentions : 7) pour :

- **Approuver** la décision modificative n°3/2019 du BUDGET PRINCIPAL
- **Approuver** la décision modificative n°1/2019 de ses budgets annexes :
 - 07- PORT DIELETTE
 - 13- ABATTOIR
 - 14- TRANSPORT
- **Approuver** la décision modificative n°2/2019 de ses budgets annexes :
 - 04- ACTIONS COMMERCIALES TOURISME
 - 05- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 - 08- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCATIONS M4
 - 09- EAU
 - 10- ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 - 11- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VENTE
 - 12- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCATIONS M14
- **Approuver** la décision modificative n°3/2019 du budget 17 « SERVICES COMMUNS ».
- **Autoriser** le versement des subventions indiquées en annexe B1.7 des documents budgétaires.
- **Approuver** le transfert de la provision de 112 000€ prévue au budget 10 Assainissement collectif vers le budget 05 Assainissement Non Collectif.
- **Approuver** la reprise de provision de 112 000 € au budget 05 Assainissement non collectif
- **Approuver** le transfert du résultat du SDEAU à hauteur de 536 287,39€.
- **Approuver** le remboursement de l'avance du budget annexe 11- développement économique vente au budget principal.
- **Approuver** les écritures de régularisations du budget principal et du budget annexe 11- Développement Économique Vente pour les zones d'activités terminées.
- **Autoriser** les remboursements de frais auprès de la commune de La Hague.
- **Autoriser** le remboursement des frais de structure des budgets annexes 09-Eau et 10- Assainissement Collectif vers le budget principal.
- **Autoriser** les remboursements de frais du budget annexe 17 – services communs au budget principal
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



RAPPORT DE SYNTHÈSE

DECISIONS MODIFICATIVES

N°3/2019

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET ANNEXE « SERVICES COMMUNS »

N°1/2019

- BUDGETS ANNEXES

07 – Port Diélette
13 – Abattoir
14 – Transport

N°2/2019

- BUDGETS ANNEXES

04 – Actions commerciales tourisme
05 – Assainissement TTC
08 – Développement économique locations M4
09 – Eau
10 - Assainissement HT
11 – Développement économique vente
12 – Développement économique locations M14

SOMMAIRE

Introduction	3
Le budget général : 6 857 345 €	4
Le budget principal : 2 782 766 €	6
I. LE FONCTIONNEMENT	6
A. Les recettes réelles de fonctionnement : Un ajustement des recettes prévisionnelles : 386 001 €.....	6
B. Les dépenses réelles de fonctionnement : Une diminution de 3 563 385 €	6
C. Les mouvements d'ordre	7
II. L'INVESTISSEMENT	8
A. Les recettes d'investissement : Une diminution de l'emprunt d'équilibre	8
B. Les dépenses d'investissement (1 533 146 €)	8
C. Les mouvements d'ordre	8
III. L'EPARGNE	9
IV. LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	10
Les budgets annexes :	11
V. Le budget annexe « Actions commerciales tourisme » 04	11
VI. Le budget annexe « Assainissement non collectif » 05	11
VII. Le budget annexe « Port Dielette » 07.....	11
VIII. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M4 » 08	11
IX. Le budget annexe « Eau » 09.....	11
X. Le budget annexe « Assainissement collectif » 10	12
XI. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE » 11	12
XII. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS » 12	12
XIII. Le budget annexe « Abattoir » 13 :	12
XIV. Le budget annexe « Transport » 14 :	12
XV. Le budget annexe « Services communs » 17 – Décision modificative N°1	13
A. La section de fonctionnement : -634 423.92 €	13
1) Les recettes réelles : -635 118.92 €.....	13
2) Les dépenses réelles : 199.08 €	13
B. La section d'investissement : - 347 918.97 €.....	13

Introduction

La présente étape budgétaire est essentiellement technique. Elle a pour objet d'ajuster les crédits initialement prévus, majoritairement par des virements de crédits entre chapitre, de prendre en charge les admissions en non-valeur et d'affiner les prévisions budgétaires, notamment au niveau du budget annexe services communs et ses relations avec le budget principal (réajustement des crédits au vu des attributions de compensations définitives votées par la CLECT). Elle a également pour vocation, en mouvements d'ordre d'ajuster les crédits liés aux dotations aux amortissements.

Le budget général : 6 857 345 €

Budget		Section	DEPENSES			RECETTES		
			Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total
BUDGET GENERAL			6 750 459,00	106 886,11	6 857 345,11	6 750 459,00	106 886,11	6 857 345,11
01	BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	3 964 587,00	-3 563 885,00	400 702,00	14 701,00	386 001,00	400 702,00
		INVESTISSEMENT	848 918,00	1 533 146,00	2 382 064,00	4 798 804,00	-2 416 740,00	2 382 064,00
		<i>Total du budget</i>	4 813 505,00	-2 030 739,00	2 782 766,00	4 813 505,00	-2 030 739,00	2 782 766,00
02	GOLFS	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04	ACTIVITES COMMERCE TOURISME	FONCTIONNEMENT	444,00	0,00	444,00	0,00	444,00	444,00
		INVESTISSEMENT	0,00	444,00	444,00	444,00	0,00	444,00
		<i>Total du budget</i>	444,00	444,00	888,00	444,00	444,00	888,00
05	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	0,00	112 000,00	112 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	112 000,00	112 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00
06	CINEMA	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07	PORT DE DIELETTE	FONCTIONNEMENT	0,00	11 605,00	11 605,00	0,00	11 605,00	11 605,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	11 605,00	11 605,00	0,00	11 605,00	11 605,00
08	DEVT ECO LOCATIONS M4	FONCTIONNEMENT	1 000,00	2 873,00	3 873,00	1 000,00	2 873,00	3 873,00
		INVESTISSEMENT	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
		<i>Total du budget</i>	2 000,00	2 873,00	4 873,00	2 000,00	2 873,00	4 873,00
09	EAU	FONCTIONNEMENT	885 728,00	-322 140,00	563 588,00	27 300,00	536 288,00	563 588,00
		INVESTISSEMENT	27 300,00	18 428,00	45 728,00	885 728,00	-840 000,00	45 728,00
		<i>Total du budget</i>	913 028,00	-303 712,00	609 316,00	913 028,00	-303 712,00	609 316,00
10	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	0,00	161,00	161,00	0,00	161,00	161,00
		INVESTISSEMENT	0,00	27,00	27,00	0,00	27,00	27,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	188,00	188,00	0,00	188,00	188,00
11	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	FONCTIONNEMENT	82 842,00	1 644,00	84 486,00	0,00	84 486,00	84 486,00
		INVESTISSEMENT	224 868,00	1 570 988,00	1 795 856,00	307 710,00	1 488 146,00	1 795 856,00
		<i>Total du budget</i>	307 710,00	1 572 632,00	1 880 342,00	307 710,00	1 572 632,00	1 880 342,00

Budget	Section	DEPENSES			RECETTES			
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total	
12	DEVT ECO LOCATIONS M14	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	28 914,00	28 914,00	0,00	28 914,00	28 914,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	28 914,00	28 914,00	0,00	28 914,00	28 914,00
13	ABATTOIR	FONCTIONNEMENT	0,00	9 330,00	9 330,00	0,00	9 330,00	9 330,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	9 330,00	9 330,00	0,00	9 330,00	9 330,00
14	TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT	297 400,00	194 685,00	492 085,00	0,00	492 085,00	492 085,00
		INVESTISSEMENT	1 055 300,00	852 081,00	1 907 381,00	1 352 700,00	554 681,00	1 907 381,00
		<i>Total du budget</i>	1 352 700,00	1 046 766,00	2 399 466,00	1 352 700,00	1 046 766,00	2 399 466,00
16	DECHETS MENAGERS M4	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	-634 623,00	199,08	-634 423,92	695,00	-635 118,92	-634 423,92
		INVESTISSEMENT	-4 305,00	-343 613,97	-347 918,97	-639 623,00	291 704,03	-347 918,97
		<i>Total du budget</i>	-638 928,00	-343 414,89	-982 342,89	-638 928,00	-343 414,89	-982 342,89

L'équilibre des présentes décisions modificatives ressort ainsi à 106 886.11 € en mouvements réels et 6 750 459.00 € en mouvement d'ordre soit un total de 6 857 345.11 €.

Le budget principal : 2 782 766 €

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 400 702 € en section de fonctionnement et à 2 382 064 € en section d'investissement.

I. LE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes réelles de fonctionnement : Un ajustement des recettes prévisionnelles : 386 001 €

Les recettes proviennent en majorité d'ajustements des remboursements entre les budgets annexes et le budget principal, ainsi que des modifications de pratiques comptables notamment pour la taxe de séjours :

- Ajustements entre le budget services communs et le budget principal :
 - ↳ La répartition et l'évaluation des crédits relatifs aux charges de personnels et remboursement de frais de structure ont été affinés, il convient donc de :
 - . Diminuer le montant de mises à disposition de personnel : -391 817.80 €
 - . Diminuer les remboursements de frais par les services communs : - 153 496.13 €
 - En effet, le coût de certains personnels de remplacement avait été affecté sur le service commun alors qu'il avait lieu d'être pris en charge par le budget principal.
- Attribution de compensation : diminution de 210 791 € de la recette émanant des communes, suite à la CLECT du mois de septembre.
- Remboursement de frais par les budgets annexes eau et assainissement collectif
Jusqu'à présent, les remboursements des frais de structure des budgets annexes eau et assainissement collectif n'étaient prévus que sur le territoire de Cherbourg en Cotentin, la présente DM ajuste ce calcul sur l'ensemble du territoire de la CAC soit + 858 000 €.
- Remboursement de frais de personnel par le budget annexe transport : La rémunération du personnel du budget annexe 14 – transport est imputée au budget principal mais ne fait jusqu'à présent pas l'objet d'un remboursement de ce dit budget annexe. La présente décision modificative prévoit donc le remboursement de la rémunération de l'ensemble du personnel affecté au budget annexe transport, au budget principal (+194 685 €)
- Autres recettes : + 89 420.93 €
Diverses recettes n'avaient pas été prévus lors des précédentes étapes budgétaires, il s'agit notamment d'indemnités d'assurance, de subventions de fonctionnement liées à certaines opérations (schéma d'accueil des entreprises, collecte macro-déchets)

B. Les dépenses réelles de fonctionnement : Une diminution de 3 563 385 €

Les dépenses réelles inscrites à la présente décision modificatives diminuent de 3 563 385 €.

Les principales modifications sont les suivantes :

- **au chapitre 011 : charges à caractère général : 65 116 €**

Ces dépenses correspondent notamment :

- Une diminution de crédits prévus pour la location d'un groupe froid à la Cité de la Mer qui n'aura pas lieu : - 78 400 €
- De remboursements de frais – année 2018 - auprès de la commune de la Hague : 102 495 €.

→ Des crédits complémentaires pour l'entretien des espaces verts des zones économiques (19 000 €) et de charges locatives et de co-propriété – hôtel atlantique (+23 000 €)

→ A l'ajustement des crédits initiaux : -979 €

- au chapitre 014 : atténuation de charges – 2 024 864 €

Il s'agit :

↳ d'une baisse des attributions de compensation à verser aux communes suite à la fixation des AC définitives en réunion de CLECT du mois de septembre 2019 : - 1 958 776 €

↳ d'une baisse du versement du FPIC suite au contentieux de 2018 : - 66 088 €

- au chapitre 65 : autres charges de gestion courante : - 1 597 081 €

Ce chapitre concerne :

- L'ajustement des subventions à verser aux budgets annexes :

→ Budget annexe services communs : -1 767 025 €

→ Budget annexe transport : 167 564 €

→ Budget annexe activités commerciales tourisme : 444 €

- des créances éteintes ou admises en non-valeur : 5 536 €

- des versements de subventions à hauteur de 60 336 € compensées par des diminutions de crédits de – 66 336 €.

- de subvention auprès du département pour la réalisation de signalétique pour Ludiver et pour le Hangar d'Ecausseville (2 400 €)

- au chapitre 66 : Charges financières : - 3 934 €

correspondant à des Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

- au chapitre 67 : charges exceptionnelles : - 3 122 €

Il s'agit :

- D'ajustement de la subvention à verser au fermier de la Cité de la Mer : + 78 400 €

- D'ajustements des subventions exceptionnelles à verser aux budgets annexes :

→ Budget annexe Port Diélette : + 5 605 €

→ Budget annexe Développement économique locations : - 87 127 €

C. Les mouvements d'ordre

Les dotations aux amortissements représentent une dépense de 895 000 € alors que les immobilisations corporelles représentent une recette de 14 701 €.

L'excédent de la section de fonctionnement 3 069 587 € fait l'objet d'un virement à la section d'investissement.

II. L'INVESTISSEMENT

En recettes, les mouvements principaux portent sur la diminution de l'emprunt d'équilibre et au remboursement des subventions et avances consenties par le budget principal au budget annexe développement économique ventes – 11.

En dépenses, il s'agit essentiellement des régularisations des zones d'activités en lien avec le budget annexe 11 ainsi que d'ajustements mineurs.

A. Les recettes d'investissement : Une diminution de l'emprunt d'équilibre

Les recettes réelles d'investissement (-2 416 740 €) correspondent :

- à la diminution de l'emprunt d'équilibre de -4 504 311 €
- à des régularisations sur le budget annexe développement économique vente, ayant une incidence sur le budget principal :
 - Remboursement d'avance bois de la coudre : 113 272 €
 - Remboursement d'avance ZA Saint Pierre Eglise : 789 295 €
 - Subvention d'investissement reçue de la ZA Saint Pierre Eglise : 557 696 €
- de l'inscription d'attribution de compensation d'investissement reçue des communes : 359 552 €
- d'une subvention de 63 920 € dans le cadre de l'enquête ménage déplacements villes moyennes
- d'une subvention Etude AMO territoire durable : 150 000 €
- d'une subvention Ademe étude Méthanisation : 32 841 €
- d'une subvention de l'Etat pour la pose de filets sur le hangar d'Ecausseville : 22 406 €
- d'une subvention EDF dans le cadre des emprunts EPR : 1 752 €
- de l'encaissement d'un prêt CAF : 10 500 € pour la MSAP de Bricquebec
- d'un crédit de FCTVA émanant du syndicat scolaire de Vallée de l'Ouve : 6 221 €
- de suppression de subventions SCOT, DREAL, REGION : -19 884 €

B. Les dépenses d'investissement (1 533 146 €)

Les dépenses réelles d'investissement correspondent notamment à :

- Un remboursement d'une partie de la subvention enquête ménage à Cherbourg-en-Cotentin : 44 036 €
- Le remboursement du prêt CAF de la MSAP de Bricquebec : 10 500 €
- Une diminution du capital d'emprunt à rembourser : -31 993 €
- des régularisations d'écritures en lien avec le budget annexe développement économique ventes – 11 - pour des travaux de voirie : 1 080 603 € et une avance à la ZA Grande Fontaine pour 400 000 €
- l'inscription du montant des travaux de réseaux pour le centre aquatique du Grand St Lin réalisés par la direction du cycle de l'eau : 30 000 €
- des transferts de crédits :
 - . entre les chapitre 23 et 26 pour l'achat de titre de participation à hauteur de 50% pour l'année 2019 auprès de Normantri (centre de tri des déchets ménagers régional) : -/+215 373 €
 - . entre les chapitres 23 et 21
 - . pour des frais techniques de la phase 4 de la Cité de la Mer : -/+10 177€
 - . pour des dépenses diverses -/+ 15 799 €

C. Les mouvements d'ordre

Les dotations aux amortissements représentent une recette de 895 000 € alors que les immobilisations corporelles représentent une dépense de 14 701 €.

D'autre part, cette décision modificative donne lieu à l'intégration des frais d'étude et de travaux au chapitre 041 avant transfert dans l'inventaire. Ces intégrations sont neutres, elles s'équilibrent en dépenses et recettes à 834 217 €.

III. L'EPARGNE

La section de fonctionnement de la décision modificative N°2 est équilibrée par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 3 069 587 €.

Le virement à la section d'investissement est donc de 20 216 796 € en cumulant BP + DM1+DM2+DM3.

L'emprunt d'équilibre est diminué de 4 504 311 € à la présente DM et s'établit désormais à 13 816 228 € afin de couvrir le besoin de financement

L'épargne nette consolidée BP+DM 1 + DM 2 + DM3 ressort à 23 385 758 €. Or reprise du résultat reporté de fonctionnement (20 139 461 €), elle s'établit à 3 246 296 €.

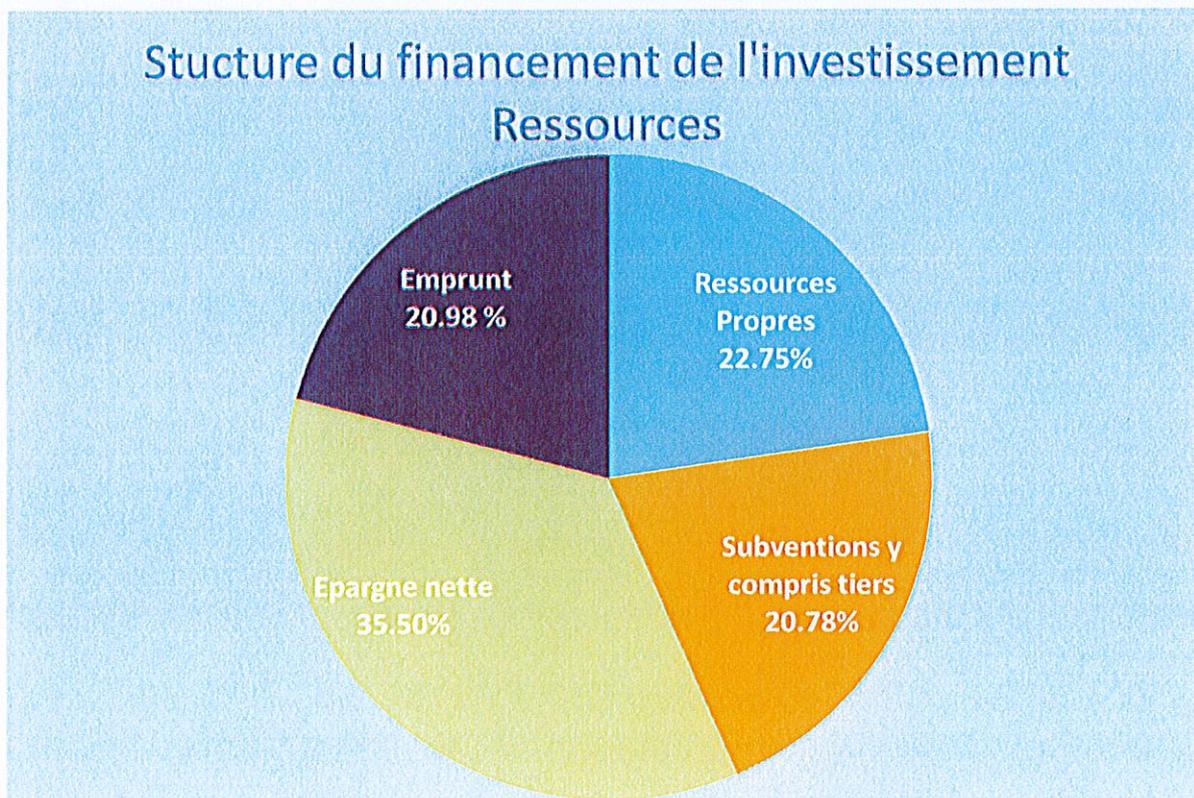
IV. LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

L'épargne nette de la présente DM est de 3 981 879 € et le besoin de financement de 522 432 €.

En consolidant les inscriptions budgétaires du budget primitif 2019 et celles des décisions modificatives N°1, 2 et 3, le besoin de financement de la section d'investissement est de 35 172 672.67 € auquel s'ajoute le résultat reporté déficitaire de 2 029 313.34 €, couverts par l'épargne nette prévisionnelle de 23 385 758 €, un emprunt de 13 816 228.01 €, ce qui représente 20.98% des dépenses d'investissement.

La structure du financement peut être analysée ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Ressources propres	63 844 259.66	0.00	0.00%	} 22.75%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		1 163 727.00	1.77%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		896 708.44	1.36%	
FCTVA + TVA + TLE		12 921 553.87	19.62%	
Subventions y compris tiers		13 685 597.68	20.78%	
Epargne nette		23 385 758.00	35.50%	} 35.50%
Affectation		0.00	0.00%	
Remboursement avances		4 000.00	0.01%	} 20.98%
Emprunt		13 816 228.01	20.97%	
Résultat d'investissement reporté	2 029 313.34	0.00	0.00%	
	65 873 573.00	65 873 573.00	100.00%	



Les budgets annexes :

La décision modificative n°1 pour les budgets annexes Port Dielette, Abattoir, Transport et n°2 pour les budgets Activités Commerciales tourisme, SPANC, développement économique M4, Eau Potable, Assainissement collectif, développement économique M14, développement économique vente (hors budget services communs) est une décision modificative technique, notamment avec des ajustements des dotations aux amortissements et des admissions en non-valeur.

Il ne s'agit pas de demandes de crédits nouveaux, les demandes nouvelles sont compensées par des virements de crédits entre chapitre ou des équilibre dépenses/ recettes. Seuls 10 budgets sont concernés par cette étape budgétaire.

Pour les budgets eau et assainissement collectif, il a été réintroduit le remboursement des frais de structures au budget principal. Sur le budget transport, le remboursement des frais de personnel au budget principal a été inscrit, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

V. Le budget annexe « Actions commerciales tourisme » 04

Depuis la création de la SPL, ce budget comprend la gestion du Moulin de Fierville les Mines et de la boutique du planétarium Ludiver. La décision modificative n°2 prévoit un ajustement des crédits des dotations aux amortissements de 444 €.

VI. Le budget annexe « Assainissement non collectif » 05

La décision modificative n°2 pour ce budget comprend la régularisation d'une provision de 112.000€ constituée par l'« Assainissement collectif » des Pieux et transférée au budget « Assainissement non collectif » en excédent de fonctionnement, l'inscription de 2.683 € de créances admises en non-valeur et de 1.048 € de créances éteintes.

VII. Le budget annexe « Port Dielette » 07

La décision modificative n°1 pour le budget Port Dielette comprend l'inscription de 5 605 € pour des admissions en non valeurs et des créances éteintes, 2 900 € d'ajustement des dotations aux amortissements et 6 000 € en dépenses et en recettes pour la constatation du stock final de carburant.

Cette décision modificative s'équilibre par l'augmentation de 5 605 € de la subvention versée par le budget principal dont le montant est désormais de 1 107 687€.

VIII. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M4 » 08

La décision modificative n°2 du budget développement économique locations M4 prévoit un ajustement des amortissements des subventions de 1 000€ ainsi que l'inscription de 2 873 € de créances en non-valeur. Il a été constaté dans les recettes de fonctionnement des loyers de bâtiments d'activités perçus à hauteur de 90 000€ non prévu lors des préparations budgétaires. La prise en charge de cette recette permet d'équilibrer les demandes de cette décision modificative et de diminuer la subvention versée par le budget principal de 87 127 €. Elle est désormais de 145 973 €.

IX. Le budget annexe « Eau » 09

La décision modificative n°2 pour ce budget comprend le transfert du résultat budgétaire 2018 du SDeau50, suite à son retrait de la communauté d'agglomération du Cotentin le 1^{er} janvier 2019, pour un montant de 536.287 € correspondant aux travaux de la CLEP (Conseil Local de l'Eau Potable) Côte des Isles programmés et non mandatés au 31 décembre 2018, l'ajustement d'emprunts et dettes pour un montant de 18.428 €, l'inscription de 32.429 € de créances admises en non-valeur et de 39.983 € de créances éteintes et l'ajustement budgétaire des remboursement de frais d'infrastructure au budget principal pour un montant de 577.000 €.

X. Le budget annexe « Assainissement collectif » 10

La décision modificative n°2 pour ce budget comprend l'ajustement d'emprunts et dettes pour un montant de 27 €, de subvention d'équipement pour un montant de 27 € l'inscription de 10.505 € de créances admises en non-valeur et de 5.483 € de créances éteintes, l'ajustement budgétaire des remboursement de frais d'infrastructure au budget principal pour un montant de 281.000 € et le remboursement de frais de mise à disposition des services de La Hague pour un montant de 87.806 €.

XI. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE » 11

Pour la décision modificative n°2 du budget développement économique vente, il est proposé des crédits d'ajustements au niveau des intérêts d'emprunts à hauteur de 1 644€.

Ce budget regroupe la gestion de l'ensemble des zones d'activités de notre territoire et donne lieu à une gestion des stocks par zone d'activités. Tous les territoires ne fonctionnaient pas de la même façon. Cette décision modificative permet également de commencer à uniformiser les pratiques et notamment d'équilibrer les zones terminées.

XII. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS » 12

La décision modificative n°2 du budget développement économique locations M14 prévoit l'inscription de 1 472 € de créances éteintes, un ajustement des montants liés aux annuités d'emprunt de 28 914 € compensé par l'ajustement d'une subvention EDF, ainsi qu'un remboursement à la commune de La Hague de 11 550 € dans le cadre des mises à disposition de ses services pour les zones d'activités.

XIII. Le budget annexe « Abattoir » 13 :

Pour la décision modificative n°1 pour le budget Abattoir, il s'agit d'une régularisation de TVA depuis 2017 sur les loyers du délégataire la SMANCO à hauteur de 9 330€.

XIV. Le budget annexe « Transport » 14 :

La décision modificative n°2 du budget transport s'élève à 492 085 € en fonctionnement et 1 907 381 € en investissement.

Pour la section de fonctionnement, en dépenses, il s'agit de la prise en compte sur le budget transport des charges de personnel relatives aux agents (6) qui gèrent les transports (soit 194 685 €), ainsi qu'un avenant de 7 005 € de la DSP urbaine correspondant à diverses actualisations. Cette dépense est assurée par un virement de crédit. Il y a également 297 400€ de régularisation des écritures de dotations aux amortissements.

En recette, les sommes de 204 333 € et 120 188€ correspondent au versement transport. Pour équilibrer cette section, la subvention versée par le budget principal est de 167 564 € soit un montant total de 654 200€.

Pour la section d'investissement, il s'agit essentiellement d'écritures d'ordre relatives à la récupération de TVA avec notre délégataire Kéolis de 2018 à juin 2019. Les écritures d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses à 1 055 300€. Déductions faites du montant prévu pour 2019, il reste à inscrire une recette réelle de 554 681 €.

Il est à noter que :

- les opérations liées aux décisions modificatives n°1 et 2 des budgets annexes augmentent le montant des subventions d'équilibre provenant du budget principal de 86 486 € soit un montant cumulé de 2 184 085 €.
- le montant des emprunts d'équilibre des budgets annexes reste inchangé soit un montant cumulé de 2 874 896,39 €.

XV. Le budget annexe « Services communs » 17 – Décision modificative N°1

Il convient de rappeler que pour le budget annexe « Services Communs », seuls les pôles de proximité et leurs commissions de territoires sont responsables des inscriptions budgétaires et sont seuls décisionnaires. La direction du budget intervient en tant que support technique de ces pôles et coordonnateur des propositions effectuées.

Cette décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits au regard des montants d'attributions de compensations définitifs (9 708 122 €) fixés par la CLECT du mois de septembre.

En mouvement d'ordre, elle ajuste les crédits liés aux dotations aux amortissements.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à la section d'investissement est diminué de 673 841 €.

Cette décision modificative s'équilibre en fonctionnement à – 634 423.92 € et à – 347 918.97 € en investissement.

A. La section de fonctionnement : -634 423.92 €

1) Les recettes réelles : -635 118.92 €

Il s'agit principalement pour :

- ↳ - 1 762 875 € de la correction des AC au regard des AC définitives et services faits 2018.
- ↳ + 868 237,37 € d'une augmentation des produits des domaines
- ↳ + 313 749,28 € de subventions
- ↳ - 64 438 € d'atténuation de charges
- ↳ de recettes divers pour 10 207,43 €

2) Les dépenses réelles : 199.08 €

Il s'agit :

- ↳ d'une augmentation des dépenses en chapitre 011 : charges à caractère général pour 132 730.72 €
- ↳ d'une diminution des charges de personnel en chapitre 012 : -343 717.85 € lié essentiellement à la prise en charge des personnels de remplacement par le budget principal.
- ↳ d'une augmentation des autres charges de gestion courante chapitre 65 : + 191 643.21 €
- ↳ d'une augmentation des charges financières chapitre 66 : + 20 943 €
- ↳ d'une diminution des charges exceptionnelles chapitre 67 : - 1 400 €

B. La section d'investissement :- 347 918.97 €

Il s'agit :

- en dépenses d'une diminution de crédits des prévisions initiales pour – 427 621.97 €
- En recettes, d'une diminution des subventions reçues pour – 113 874 € ; d'emprunts pour 349 498.92 €, dont 290 762.92 € d'emprunt d'équilibre, de dotations pour 7 953 € et d'autres immobilisations financières pour 48 126.21 €.